

supposer sans crainte. Quant au nombre des employés touchant des appointements, je pourrais vous fournir ce renseignement, si je l'avais. Je l'ai à Ottawa, mais je ne l'ai pas sous la main ici.

M. FORBES: Auriez-vous la bonté d'en faire part au secrétaire, qui nous le communiquera?

M. VOSS: Songez-vous aux employés de notre fabrique de machines agricoles?

M. FORBES: C'est ce que désirait savoir, M. Horner, je crois.

M. VOSS: Je vous donnerai la moyenne de 1960, et je crois que ce renseignement répondra à la question. La moyenne de 1960 s'établit à 2,373 dans le cas des employés de fabrique payés à salaire, et 589, pour les employés touchant des appointements. Ce ne sont pas tous des commis et des comptables: l'employé touchant des appointements peut être un inspecteur, un gardien, un dessinateur, un préposé de machines-outils; il peut aussi être un contremaître. Ce nombre ne comprendrait pas les concierges, car ils sont payés à un taux horaire. Cette catégorie ne compte pas exclusivement des commis; ne pensez donc qu'ils font tous de la comptabilité.

M. FORBES: A la page 4, quelles sont les ventes globales de ces dernières années? Quel pourcentage des ventes a été fait au Canada? Quel pourcentage du marché canadien votre société sert-elle? Combien de tracteurs 650 vendez-vous au Canada en une année, ou avez-vous vendu ces dernières années?

M. VOSS: Prenons ces questions une à la fois. Quelle est la première?

M. FORBES: Les ventes globales des quelques dernières années.

M. VOSS: Vous trouverez ce renseignement dans le rapport annuel. Il est probable que M. Horner ne l'a pas vu.

M. FORBES: Quel pourcentage du marché canadien vos ventes représentent-elles?

M. VOSS: C'est indiqué ici. Ce chiffre est très exact.

M. FORBES: Quel pourcentage du marché canadien vos ventes représentent-elles?

M. VOSS: J'aimerais connaître la réponse à cette question, mais je l'ignore.

M. FORBES: Très bien. A la page 5, le nombre des concessionnaires a-t-il augmenté ou diminué ces dernières années?

M. VOSS: Nous avons un peu plus de 900 concessionnaires. Leur nombre tend à baisser à mesure que le nombre des fermes diminue, ainsi que le nombre des machines utilisées. Comme les moyens de transport se sont améliorés, les cultivateurs consentent à parcourir de plus grandes distances et le nombre des concessionnaires a diminué en conséquence.

M. FORBES: A votre avis, est-ce qu'un moins grand nombre de revendeurs pourvus de stocks de pièces plus considérables est de nature à améliorer le service?

M. VOSS: Oui, jusqu'à un certain point.

M. FORBES: Êtes-vous d'avis que l'automatisation compense la hausse des frais de main-d'œuvre?

M. VOSS: Je crois qu'on a déjà répondu à cette question.

M. FORBES: Pouvez-vous nous donner les détails au sujet du coût du matériel, de la main-d'œuvre et de la distribution?

M. VOSS: Oui, monsieur. Vous les avez au sujet de ces cinq machines.

M. FORBES: Si les impôts augmentent, est-ce que le coût des machines tendra à augmenter?

M. VOSS: Oui, monsieur.